



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat
3, boulevard
de Lesseps
78017
Versailles
Cedex

**Service académique
d'information et d'orientation
S.A.I.O**

Dossier suivi par
Dominique DI-PIETRO
Tél. 01 30 83 44 91
Mél
ce.saio@ac-versailles.fr

**Inspection Pédagogique
Régionale d'EPS
IA-IPR d'EPS
Guy VALLEE**

Tél. 01 30 83 40 41
Mél
ce.ipria@ac-versailles.fr

**IEN-IO
DSDEN des Yvelines
Secrétariat
Carole FACON**

Tél. 01 39 23 62 16
Mél
ce.ia78.ienio@ac-versailles.fr

**IEN-IO
DSDEN de l'Essonne
Secrétariat
Chantal LAMBERT**

Tél. 01 69 47 83 17
Mél
ce.ia91.ienio@ac-versailles.fr

**IEN-IO
DSDEN des Hauts-de-Seine
Secrétariat**

Françoise MACHUREAU
Tél. 01 71 14 27 75
Mél
ce.ia92.io@ac-versailles.fr

**IEN-IO
DSDEN du Val d'Oise
Secrétariat**

Monique DINTIMILLE
Tél. 01 79 81 21 55
Mél
ce.ia95.io@ac-versailles.fr



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Versailles, le jeudi 15 mars 2018

Le recteur de l'Académie de Versailles
Chancelier des Universités

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
(*Liste in fine*)

Pour attribution

Mesdames et monsieur les inspecteurs de l'éducation
nationale chargés de l'information et de l'orientation

Pour attribution

s/c de Madame et messieurs les inspecteurs
d'académie - Directeurs académiques des services de
l'éducation nationale

Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports
Mesdames et messieurs les responsables des
structures sportives

Pour information

**Objet : Affectation par le Net (AFFELNET) des élèves sportifs de haut niveau -
Rentrée scolaire 2018**

Réf : GV/DDP/CS/N° 37

*Décret n° 2016-1286 du 29 septembre 2016 relatif au sport de haut niveau qui substitue la
notion de Projet de performance fédéral à celle de Parcours d'excellence sportive.*

Pour la rentrée 2018, les demandes d'affectation des élèves relevant d'un Projet de
Performance Fédéral (PPF) feront l'objet d'un examen préalable **en commission académique**.

Cette circulaire précise la phase préparatoire à l'affectation. Elle détermine les modalités
d'accueil dans les établissements du réseau académique (Cf. annexe 1) et explicite le périmètre
et la temporalité du recueil des listes des élèves issus d'un PPF.

La phase préparatoire à l'affectation fait l'objet d'un traitement en plusieurs étapes.



1. Le recueil des vœux d'affectation (mi-avril)

Réalisé par les établissements d'origine, il est indispensable pour le traitement efficace des vœux et concerne les élèves susceptibles d'entrer dans le cadre d'un PPF.

Il s'agit des demandes d'affectation :

- en 2^{nde} Générale et technologique, 2^{nde} Professionnelle et 1^{ère} année de CAP,
- en 1^{ère} Professionnelle et en 1^{ère} Technologique : STI2D-ST2S-STMG-STL-STHR-STAV.

Le recueil des vœux des élèves s'effectuera à partir des fiches de recueil de vœux disponibles dans le guide des procédures d'affectation transmis aux établissements (**FICHE n° 1** : Recueil des vœux post 3^{ème} ; **FICHE n°3** : Recueil des vœux post 2^{nde} GT ; **FICHE N°4** : Recueil des vœux post terminale CAP).

Pour les élèves actuellement scolarisés en dehors de l'académie de Versailles, les fiches sont téléchargeables à partir du site de l'académie à l'adresse suivante :

<http://www.ac-versailles.fr/affelnet>

Les responsables ou coordonnateurs des structures sportives s'assurent que les établissements de scolarisation procèdent à ce recueil de vœux, phase indispensable au bon déroulement de la procédure jusqu'à son terme.

2. La transmission des fiches de liaison (courant mai)

La liste nominative des sportifs de hauts niveau entrants en lycée sera établie à partir de la fiche de liaison **en annexe 2** : « **fiche de liaison structures SHN-Etablissements** ».

NOUVEAUTE 2018

Renseignée par les structures sportives, cette **liste sera transmise aux établissements d'accueil du réseau académique** qui en adresseront une copie :

- à la Direction Départementale des Services De l'Education Nationale (DSDEN) d'accueil dont relève l'élève **avant le mercredi 23 mai 2018**, délai de rigueur,
- à l'IA/IPR-EPS en charge du dossier (M. Guy VALLEE – Mél : guy.vallee@ac-versailles.fr),
- au service « sport et vie fédérale » de la DRJSCS.

→ Candidatures relevant du niveau Post 3^{ème}	→ entrants en 2 ^{nde} de lycées (2 ^{nde} GT, 2 ^{nde} Pro) et en 1 ^{ère} année de CAP	DSDEN du département d'accueil Secrétariat des inspecteurs chargés de l'information et de l'orientation
→ Candidatures relevant d'une entrée en 1 ^{ère}	→ entrants en 1 ^{ère} Pro (hors montées pédagogiques) et en 1 ^{ère} Techno (STI2D-ST2S-STMG-STL-STHR-STAV)	

Rappel : pour tous les autres niveaux en collège et en lycée (1^{ère} générale et terminale), envoyer les listes en département pour le mercredi 23 mai 2018.



3/4

3. La saisie des vœux d'affectation

Les candidatures sont saisies par les établissements d'origine dans l'application AFFELNET-LYCEE du **lundi 07 mai au jeudi 24 mai 2018**.

Les établissements hors académie saisissent les candidatures dans l'application AFFELNET-LYCEE de Versailles via la procédure de saisie simplifiée AFFELMAP disponible à l'adresse suivante : <http://affelmap.orion.education.fr>

Garante de la saisie des vœux, la fiche récapitulative de vœux (AFFELNET) doit être éditée à l'issue de la saisie.

4. La transmission des dossiers

NOUVEAUTE 2018

Les dossiers doivent être transmis au secrétariat des inspecteurs chargés de l'information et de l'orientation du département d'accueil sollicité en 1^{er} vœu. Cette transmission relève de la responsabilité des établissements d'origine (académie et hors académie).

5. La commission académique et l'affectation

La commission académique d'affectation en lycée se déroulera le JEUDI 07 JUIN 2018 APRES-MIDI :

- Instituée sous la présidence du Recteur, pilotée par le chef des services académiques d'information et d'orientation et composée de deux chefs d'établissement du réseau, deux représentants de la jeunesse et des sports, deux IA-IPR d'EPS.

Les avis favorables seront intégrés dans l'application AFFELNET-LYCEE et traités en vue de l'affectation en lycée. Les résultats de l'affectation seront disponibles à partir du mercredi 27 juin 2018.

Les IA-IPR d'EPS veilleront au bon fonctionnement et au suivi de ces procédures en lien avec les responsables des structures sportives concernées.

L'affectation des élèves sportifs de haut niveau nécessite une organisation en plusieurs étapes car elle relève de l'intervention de différentes structures. La DRJSCS, les établissements d'accueil du réseau académique et les établissements d'origine jouent un rôle essentiel dans le bon déroulement des opérations.

Je vous rappelle qu'il est impératif de respecter toutes les phases de la procédure dans leur calendrier. Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation et je vous en remercie.

Pour le recteur et par autorisation
La chef des services académiques
d'information et d'orientation

Dominique DI-PIETRO



Dates	Sources	Tâches	Destinataires
Février 2018	- DRJSCS	Identification des modifications de structures d'accès au sport de haut niveau.	⇒ Inspection EPS ⇒ SAIO
Avant le mercredi 23 mai 2018 délais de rigueur	- Responsables des structures SHN - Chefs d'établissement	Transmission des listes nominatives et récapitulatives des nouveaux entrants avec les niveaux de classe (Annexe 2).	⇒ DSDEN Secrétariat de l'inspection de l'information et l'orientation – Département d'accueil ⇒ Inspection EPS
Du lundi 07 mai 2018 au jeudi 24 mai 2018	- Chefs d'établissement	Saisie des candidatures relevant de la procédure d'affectation informatisée AFFELNET-LYCEE par tous les établissements d'origine de l'académie de Versailles et les établissements hors académie.	⇒ DSDEN Secrétariat de l'inspection de l'information et l'orientation – Département d'accueil
Avant le mercredi 23 mai 2018	- Chefs d'établissement d'origine de l'académie et chefs d'établissement hors académie	Transmission des dossiers complets incluant les fiches récapitulatives de saisie (AFFELNET-Lycée).	
Jeudi 07 juin 2018	- Commission académique préparatoire à l'affectation	Étude des dossiers	
À partir du mercredi 27 juin 2018	SAIO	Publication des résultats de l'affectation.	⇒ Établissements du réseau ⇒ Pôles